



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 2 février 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20260202-BUR-AG-26-013-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2026 - 1^{ère} programmation

L'an Deux Mille vingt-six, le 2 février à 9H, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGIO.

PRÉSENTS :

Louis POZZO DI BORGIO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Louis MILANI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI

ABSENTS :

Emmanuelle de GENTILI, Michel SIMONPIETRI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGRINI, Jean-Jacques PADOVANI

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 8
Pour : 8
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGIO ouvre la séance.

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2026 - 1^{ère} programmation

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 mars 2003, définissant l'intérêt communautaire en matière de politique de la Ville ;

Vu la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 ;

Vu le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la Ville dans les départements métropolitains ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 15 septembre 2015 portant approbation du contrat de ville de l'agglomération de Bastia ;

Considérant la loi de finances n°2021-1900 du 30 décembre 2021 pour 2022 qui prévoyait dans son article 68 – III que les contrats de Ville initialement conclus sur la période 2015-2020 et prolongés jusqu'au 31 décembre 2022 par avenant, soient à nouveau prolongés jusqu'au 31 décembre 2023 ;

Vu la circulaire du 31 août 2023 de la secrétaire d'État chargée de la politique de la Ville, qui précise les principes et le calendrier des contrats de ville 2024-2030 ;

Vu le décret n°2023.1312 du 28 décembre 2023 qui arrête les quartiers prioritaires de l'agglomération de Bastia, et une instruction en date du 4 janvier 2024 qui fixe les modalités de gouvernance ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 18 mars 2024 approuvant le nouveau Contrat de Ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia signé par l'ensemble des partenaires le 09 septembre 2024 ;

Considérant l'appel à projet 2025 validé par l'ensemble des partenaires et lancé le 21 octobre 2024 ;

Considérant les trois orientations stratégiques et les axes transversaux du Contrat de Ville ;

Considérant les avis du Comité technique du Contrat de Ville ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du 1^{er} vice-Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (À l'unanimité)

-La 1^{ère} programmation de l'Appel à Projet 2026 du Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia, ci-annexée ;

-La participation financière de la CAB à ce programme d'actions pour un montant de 69 700 € ;

Bureau du 2 février 2026

Accusé de réception en préfecture
02B-242000354-20260202-BUR-AG-26-013-DE
Date de télétransmission : 23/02/2026
Date de réception préfecture : 23/02/2026

OBJET : Contrat de Ville de l'Agglomération de Bastia : Appel à projets 2026 - 1^{ère} programmation

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

Que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2026 de la Communauté d'Agglomération de Bastia-Chapitre 65 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

Peppo Pozzo di Borgo
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr